



MARTINE PINVILLE  
SECRETARE D'ETAT CHARGÉE DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT, DE LA CONSOMMATION ET DE L'ECONOMIE  
SOCIALE ET SOLIDAIRE, AUPRES DU MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DU NUMERIQUE

*Communiqué de presse*

*Communiqué de presse*

[www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr)

@MartinePinville

Paris, le 29 juillet 2016  
N° 1539

## **Martine PINVILLE labellise 16 « Pôles d'Innovation pour l'Artisanat »**

**Dans le cadre de son action en faveur de l'innovation dans l'artisanat, Martine PINVILLE, Secrétaire d'Etat chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Economie sociale et solidaire, a labellisé en juillet 2016, 16 « Pôles d'innovation pour l'Artisanat » (PIA). Ces PIA encouragent le développement de solutions nouvelles dans le secteur de l'artisanat pour répondre aux mutations de l'économie française et mondiale.**

Créé en 1991, le label « pôle d'innovation pour l'artisanat » accompagne les artisans dans l'intégration de solutions innovantes dans leurs produits, services, procédés et organisation, pour leur permettre de gagner en productivité, compétitivité et visibilité. Vingt-cinq ans après la création du label, les besoins des entreprises artisanales ont profondément évolué : le rythme de l'innovation s'est accéléré et l'appropriation par les artisans de solutions nouvelles conditionne désormais leur capacité à résister à la concurrence et à renforcer leur compétitivité.

La nouvelle labellisation des pôles mise en place en 2016 repose sur un cahier des charges valorisant la recherche de synergies, de mutualisation de projets, d'échanges et de transferts d'expérience ainsi que le renforcement des outils de suivi et d'évaluation.

Pour procéder à cette nouvelle labellisation, un comité de sélection a réuni les représentants du ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur, de l'Union professionnelle artisanale (UPA), de l'Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA) et de l'Institut supérieur des métiers (ISM), membres permanents, et d'autres représentants de ministères et d'organisations professionnelles, en fonction des thématiques. Ce comité de sélection a examiné 29 candidatures et retenu 16 d'entre elles :

ARDATmv (75 PARIS)	Association de recherche, Développement et assistance Technique pour les métiers de la viande
ATEN (14 Caen)	Artisanat et technologies Numériques
CEPROC (75 Paris)	Centre Européen des Professions Culinaires
CERFAV (54 Vanne le Chatel)	Centre Européen de Recherche et de Formation aux Arts Verriers
CIRBAT (Ile de la Réunion)	Centre d'Innovation et de Recherche sur le Bâti Tropical
CNIDEP (54 Nancy)	Centre National d'Innovation pour le Développement Durable



et l'Environnement dans les petites entreprises

CNIFPD (75 Paris)	Centre National d'Innovation et de Formation des Prothésistes Dentaires
CNISAM (87 Limoges)	Centre National de l'Innovation, Santé, Autonomie et Métiers
COPROTEC (68 St Croix en Plaine)	Association des Professionnels de l'Energie
CTAI (68 Colmar)	Centre de Technologies et Usages Numériques
CTMP (92 Levallois Perret)	Centre Technique des Métiers de la Pâtisserie
PIA Filière Bois (75 Paris)	Institut Européen de la Menuiserie, Agencement, Ebénisterie, fusionné avec l'Institut de la Charpente et de la Construction Bois (Compagnons du devoir)
INPB (76 Rouen)	Institut National de la Boulangerie et de la Pâtisserie
IRIS ST (75 Paris)	Institut de Recherche et d'Innovation sur la Santé et la Sécurité au Travail
ITEMM (72 Le Mans)	Institut technologique Européen des Métiers de la Musique
IFRAM (76 Villers Ecalles)	Institut de Formation et de Recherche pour les Artisanats des Métaux

Le label donnera lieu à un contrat de labellisation qui définira notamment les actions prioritaires du Pôle pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2020, ainsi que les engagements réciproques du PIA et de l'Etat.

Afin de contribuer au financement d'actions innovantes, l'Etat pourra apporter des subventions à travers des conventions annuelles de financement signées avec les Pôles et ciblées sur les interventions prioritaires prévues par leur contrat de labellisation.

Pour Martine PINVILLE : « cette labellisation marque une avancée importante dans l'accompagnement par l'Etat des entreprises artisanales dans leur démarche d'innovation et de recherche de compétitivité. Nous veillerons à ce que cette dynamique d'innovation artisanale, portée par les « pôles d'innovation pour l'artisanat », soit animée par l'ensemble des acteurs dans les territoires ».

**Contacts presse cabinet de Martine PINVILLE :**

Cihem GHARBI et Sabine SASSI - 01 53 18 44 13 - [sec.secaccess-presse@cabinets.finances.gouv.fr](mailto:sec.secaccess-presse@cabinets.finances.gouv.fr)